Buruxkak N° 28

Culture Patrimoine Senpere

Saint-Pée-sur-Nivelle Pendant la Révolution

Redoutes de la Convention et personnages d'époque

Redoute d'Amotz

Le contexte historique

Les redoutes de la Convention sont témoins de cette période particulière de l'histoire de France, celle de la Révolution qui signe la fin de la monarchie absolue.

Avec l'abolition des privilèges, dans la nuit du 3 au 4 août 1789, ce sont tous les rouages de l'État qui sont modifiés et Saint-Pée-sur-Nivelle n'échappe pas à ce bouleversement.

Le 10 août 1792, l'assaut des Tuileries sonne le glas de la monarchie constitutionnelle qui avait reçu l'aval du roi Louis XVI le 3 septembre de l'année précédente.

Élue par une minorité de Français et pour la première fois au suffrage universel masculin, la Convention Nationale succède à l'Assemblée législative le 2 septembre 1792. Elle se compose de 749 conventionnels, et l'une de ses premières mesures consiste, à l'unanimité, à abolir la royauté le 21 septembre 1792, pour instituer dès le lendemain « L'an premier de la République française ». Le 25 septembre, la République est décrétée « Une et indivisible ».

Sur le plan intérieur, la Convention Nationale met donc fin à la royauté. En conséquence, la France est dans ses relations extérieures en guerre contre une coalition de monarchies européennes qui veulent aider à son rétablissement et éloigner le spectre d'une propagation de la Révolution.

Côté espagnol, depuis l'avènement de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, les 2 branches de la famille des Bourbons de France et d'Espagne ont noué une alliance étroite fondée non seulement sur les solidarités familiales,

mais aussi sur la volonté de s'opposer à l'Angleterre qui menace les intérêts coloniaux des deux puissances. Charles IV, souverain en exercice, et sa femme Marie-Louise de Parme, sont fidèles à cette politique.

La Révolution de 1789, la déchéance de Louis XVI le 10 août 1792, et son exécution le 21 janvier 1793 changent la donne. La monarchie espagnole redoutant une contagion qui risque de lui être fatale, décide de jouer la carte de la solidarité dynastique et de s'organiser à cette fin. Elle voit juste, puisque la Convention prend l'initiative de déclencher les hostilités par sa déclaration de guerre du 7 mars 1793.

L'Espagne est préparée, et sur sa frontière, le Général Ventura Caro, après avoir rétabli l'ordre en Galice fin 1790, a rejoint le Guipuscoa en prévision d'un affrontement imminent avec la France. Une fois la guerre déclarée, il traverse la Bidassoa le 22 avril 1793, détruit le fort d'Hendaye, la redoute Louis XIV surplombant l'Île des Faisans, et brûle le camp de Biriatou.

Le dispositif de défense mis en place par la Convention.

La défense est confiée à l'Armée des Pyrénées, instituée par décret de la Convention Nationale le 1er octobre 1792, puis scindée en deux par un décret du 30 avril 1793, pour permettre le 1er mai suivant, la création de l'Armée des Pyrénées Occidentales, plus spécialement affectée au secteur.

Cette armée comprend 8.000 hommes au printemps 1793, pour atteindre un effectif de 66.000 hommes à la mi-1794.

Placée sous les ordres du Général Joseph Marie Servan de Gerbey, elle est constituée de 15 bataillons et de 18 compagnies franches, et organisée en trois divisions, l'une à l'ouest (8 bataillons dans les camps d'Hendaye, Biriatou et Sare), l'autre au centre, à Saint-Pée-sur-Nivelle (3 divisions, environ ½ bataillon), et la troisième à l'est (6 bataillons ½ et 9 compagnies franches réparties entre Saint-Jean-Pied-de-Port, Château Pignon, Arnéguy, Les Aldudes et les cols).

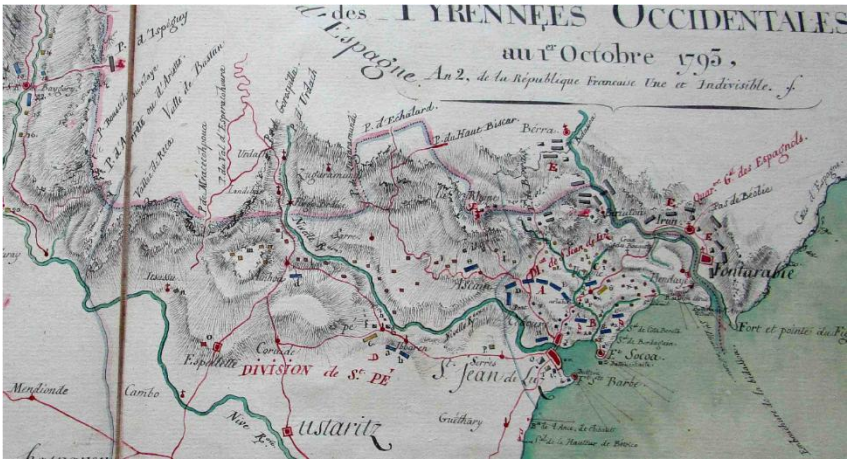

Carte des positions de l'Armée des Pyrénées-Occidentales au 1er octobre 1793

Comme le révèle la carte du Service Historique de la Défense, elle s'appuie sur un dispositif de défense reposant sur les citadelles de St-Jean-Pied-de-Port et de Bayonne, ainsi que sur les barrières naturelles que constituent la Nive et le relief de la montagne basque, avec ses points hauts comme La Rhune ou le Mondarrain, ses nombreux vallons et la barre d'Amotz, tous plus faciles à défendre.

On peut décompter sur la carte un très grand nombre de redoutes ainsi que les casernements regroupés autour de Saint-Jean-Pied-de-Port et surtout de Saint-Jean-de-Luz, mais aussi près des villages et en particulier sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle. De ce dispositif, il ne reste que très peu de traces, les redoutes les mieux conservées étant sur les communes de Sare et de Saint-Pée-sur-Nivelle.

Saint-Pée-sur-Nivelle se mobilise

Les manœuvres des troupes espagnoles pour renforcer leurs défenses, et ceci bien avant l'entrée en guerre officielle, font peser une menace ressentie par la population locale. Le 10 juillet 1791, le Directoire du District d'Ustaritz informe la commune « *de l'entrée d'un régiment espagnol au village de Lanne, du district d'Oloron* » et le Procureur Guillaume Darreche rappelle « *que la Garde Nationale de Saint-Pée, formée à ce jour, se monte à environ 500 hommes* ». Il craint avec raison « *les rassemblements de troupes qui se forment dans les paroisses d'Urdax, Zugarramurdi et Vera* ».

Il rappelle également que quelques gardes nationaux ont des fusils disparates et sans unité de munitions. Il demande au District « *400 fusils et la quantité de munitions nécessaires* », ainsi que « *5 tambours, un pour chaque section de la municipalité* ».

4 jours plus tard, lors de la Fête de la Nation, « *9 compagnies de 50 hommes se rendent sous les allées du château vers 10 h du matin* » et défilent jusqu'à la place publique où elles prêtent serment.

Le 2 octobre 1791, la municipalité achète deux drapeaux pour la Garde Nationale :

- ✓ Le premier avec au milieu une couronne unique surmontée d'un bonnet de la Liberté et de la légende « *Le Peuple et la Liberté* ».
- ✓ Le second avec également une couronne civique et les mots « *La Nation, la Loi et le Roi* ».

Ils seront bénis 21 jours plus tard au cours d'une grande fête célébrant la publication de la Constitution.

Le 7 octobre 1792, le Conseil de la commune accorde 80 livres à trois engagés volontaires des troupes de lignes, Hiriart, Brochart et Gastigan.

Le 26 décembre 1792, les officiers municipaux font l'état des registres de la commune et notent :

- ✓ Une liasse contenant 5 états des charrettes, quantités de munitions et des chevaux et armes,
- ✓ La liste des engagés pour l'infanterie,
- ✓ La liste des citoyens qui se sont engagés dans le rang des volontaires,
- ✓ La liste contenant la remise des prisonniers, 47 fusils, 5 tambours.

Les recrues sont intégrées dans l'Armée des Pyrénées-occidentales.

Saint-Pée en temps de guerre

L'Armée s'articule désormais en 3 Divisions. Le poste de commandement de la Division du Centre s'installe à Saint-Pée-sur-Nivelle qui prend pour un temps le nom révolutionnaire de **Beaugard**.

Ainsi en décembre 1793, la Division de Saint-Pée-sur-Nivelle dispose des 2e, 4e et 5e bataillons des Landes, du

1er bataillon de Réquisition, du 1er bataillon de chasseurs et du 10e bataillon du Bec d'Ambes, du 2e bataillon du Tarn, du 3e bataillon de la Dordogne, du bataillon de Bayonne et du bataillon Jean-Jacques. Rousseau (Bayonne St Esprit), soit 9 bataillons de volontaires.

Cette présence de l'armée se retrouve dans de nombreuses délibérations de la commune.

Le 21 mars 1793, le Conseil municipal désigne un contingent de 10 jeunes et de leurs suppléants aux armées et demande plus d'armes.

Le 15 avril 1793, le conseil procède à nouveau à la désignation de 10 jeunes et de leurs suppléants aux armées et il demande plus d'armes « *pour repousser l'ennemi qui nous menace et fait des inconvénients très fréquents sur les bétails au point que nous enterrons à chaque instant des brebis, moutons et autres* ».

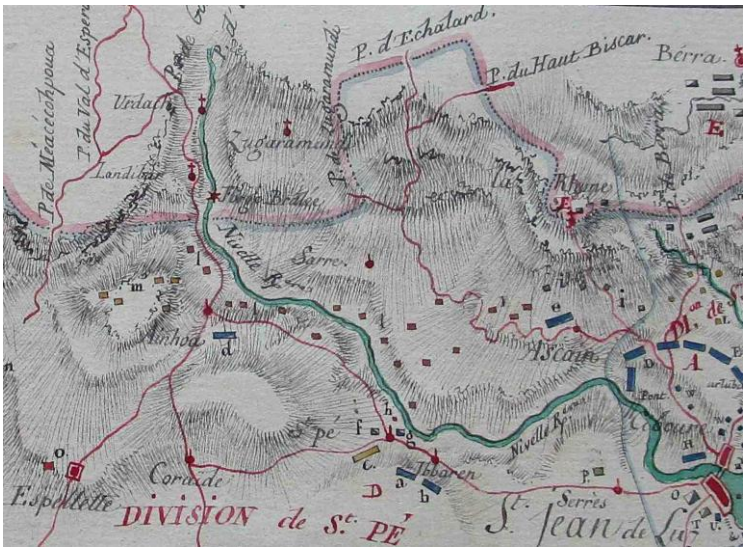

Détails des positions sur Saint-Pée-sur-Nivelle et ses environs. Carte du Service Historique de la Défense.

Le 19 mai 1793, Joannes Mattete porte plainte, sa jument a été tuée par l'armée.

Le 15 juin 1793, Antoine Chaman porte plainte pour des préjudices causés par l'armée et demande à être indemnisé.

Délibération « Plainte d'Antoine Chaman »

L'an II de la république française (15 juin 1793) après-midi, devant nous maire et officiers municipaux et procureur de la commune de St-Pée s'est présenté **Antoine CHAMAN** *fermier d'***Anne Henri CAUPENNE** *aîné propriétaire du ci-devant Château de St-Pée lequel nous a dit que les soldats cantonnés au présent lieu faisant continuellement l'exercice dans la prairie appelée PIETTALOUNECO dépendant du dit ci-devant CHAMAN dont il est fermier sans qu'il en ait été même prévenu et qu'étant obligé de payer une grosse ferme pour les objets à lui affermés, il ne lui serait pas possible de le faire si une indemnité ne lui était reconnue pour les dommages qui lui ont été faits par les soldats qui y font l'exercice, pour le foin qu'ils ont foulé seulement, se réservant de faire estimer par la suite les dommages que pourrait occasionner la troupe par l'exercice continuel qu'elle y fait à la croissance du foin. Cette prairie ne pouvant manquer de devenir indubitablement stérile pour toute sorte de production et qu'il venait de nous prier de nommer un expert qui conjointement avec celui qu'il nommerait lui-même, procèderait à l'estimation ou dommages qu'il éprouve pour la perte du foin de ladite prairie.*

Le 15 juin 1793 également, c'est Guillaume Larralde qui porte plainte pour les dégâts causés dans son champ par l'armée (voir encadré).

Délibération « Plainte Guillaume Larralde »

L'an 1793 et le 15 juin, *l'an II de la République avant midi, devant nous maire, officiers municipaux et procureur de la commune de St-Pée, s'est présenté devant nous le citoyen* **Guillaume LARRALDE** *propriétaire d'***Aroztegia** *du présent lieu, lequel nous a dit que sur notre réquisition du 29 mai, il a été obligé de céder une prairie à lui appartenant, située sur la gauche du chemin du ci-devant quartier d'Ibarron à l'entrée du dit quartier, pour le camp du bataillon des Landes qui y est campé depuis quelques jours, que le dommage que lui occasionne ce camp est considérable tant à raison de la perte du foin qu'il vient de faire, n'ayant absolument d'autre foin, hors les risques de débordement qui sont fréquents dans ce pays, qu'à raison du dommage qu'il éprouvera indubitablement dans la suite, attendu que cette prairie va devenir nécessairement stérile pour toute production pendant plusieurs années.*

Cette même année 1793, sur 14 mariages enregistrés, 9 le sont avec un militaire.

Le 26 janvier 1794, le District d'Ustaritz ayant demandé la réfection du pont Zaldubia, l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Giligny, ayant considéré qu'en l'état de sa vétusté, il n'était susceptible d'aucune réparation, le conseil argumente qu'il est nécessaire de le remplacer par un pont neuf, pour favoriser la communication des armées de Chauvin Dragon pour se rendre à Olhette, Socoa et Urrugne. 2500 livres sont demandées à cette fin à la République.

Le 8 juin 1794, 4 militaires demandent un certificat de civisme : Jean Thore, médecin 1ère classe, François Vise, 3ème classe pharmacien, Edouard Caussey, pharmacien de 2ème classe à l'hôpital militaire de

Beaugard (Nom révolutionnaire de Saint-Pée-sur-Nivelle) ainsi que Dezortier, le secrétaire du commissaire des guerres.

Le 4 juillet 1794, le commissaire de guerre Puibusque réquisitionne la municipalité pour qu'elle fournisse à la troupe 15 lots de vin, quel qu'en soit le prix.

Le 28 juillet 1794, l'officier municipal Dassi est chargé de transporter sans délai, la somme de 3000 livres distribuable par mandat du commissaire de guerre Puybusque, pour les ouvrages réalisés sur la commune.

Les redoutes, outils de défense.

Le terme de redoute, de l'italien « ridotto », lieu où l'on se retire, qualifie un ouvrage militaire défensif fermé. Construites en position dominante, elles constituaient un poste d'observation que leur concepteur espérait inexpugnable.

Les matériaux utilisés pour les réaliser, la terre, le bois, voire la pierre étaient prélevés sur place. Entourées de fossés dont les déblais servaient à élever les remparts ou parapets, elles étaient défendues par une garnison dont l'effectif variait en fonction de l'importance de l'ouvrage ou de sa situation stratégique.

Les murailles d'une redoute comportaient généralement des angles saillants. Des canons installés sur des gradins appelés sous le nom de « barbettes » renforçaient certaines d'entre elles.

Les redoutes recensées sur les communes riveraines de la Nivelle présentent des formes géométriques

différentes : quadrangulaires, trapézoïdales, en étoile, polygonales ou ovoïdes.

Dans ce Buruxkak, les seules redoutes « de la Convention » situées sur le territoire de Saint-Pée-sur-Nivelle, sont présentées. Il existe d'autres fortifications du même type sur les communes de Sare et d'Ascain.

De plus, d'autres redoutes seront installées pour contenir l'avancée de Wellington qui franchira les Pyrénées le 8 octobre 1813, après la sévère défaite des troupes françaises à Vitoria le 21 juin précédent.

Les redoutes de la Convention à Saint-Pée-sur-Nivelle.

Initialement au nombre de six (trois d'entre elles ont aujourd'hui disparu, victimes d'aménagements fonciers ou agricoles), il reste trois redoutes dites de « la Convention » sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle. Elles sont entretenues et s'alignent sur les points hauts de la barre d'Amotz, le long du GR 8 entre la trouée d'Amotz et le col de Pinodieta. Elles faisaient partie du dispositif militaire mis en place au cours de la guerre d'Espagne entre 1793 et 1795, qui s'étalait de Saint-Jean-Pied-de-Port à l'océan. D'autres redoutes et éléments du dispositif sont encore visibles sur les communes de Sare et Ascain.

Ce n'est pas un hasard si elles ont été placées là, car les crêtes qui s'étirent des hauteurs de Sare jusqu'aux portes d'Espelette forment une barrière naturelle entre la France et l'Espagne, dont le seul point de faiblesse est la trouée creusée par la Nivelle, au quartier Amotz de Saint-Pée-sur-Nivelle.

Elles ont été mises en place à cet endroit pour surveiller et défendre le cas échéant cette trouée. C'est à ce rôle de surveillance purement défensif qu'elles ont été utilisées pendant la guerre de 1793-1795. Ce n'est que lors de la bataille de la Nivelle qui opposa le 10 novembre 1813 les troupes hispano-anglo-portugaises du maréchal Wellington aux troupes françaises du maréchal Soult qu'elles eurent une réelle importance stratégique.

La redoute du Pont d'Amotz

Juchée sur la colline surplombant le vieux pont roman d'Uhaidea, fragilisé par les crues de 1983 puis finalement emporté à l'exception d'une arche par celles de 2007, sa garnison était chargée de contrôler le passage de l'ancienne route menant à Espelette qui franchissait la Nivelle à cet endroit.

La redoute de Ziburukoborda

Elle est construite selon un plan sensiblement trapézoïdal et sa surface totale est d'environ 1750 mètres carrés. Sa garnison était constituée par deux compagnies, soit entre 250 et 280 hommes. Elle ne servait qu'au moment des combats et les installations des soldats étaient sur l'arrière.

La redoute de Kamietakoborda ou d'Harrizmendia

Elle occupe l'extrémité du plateau, en surplomb du ravin qu'empruntait autrefois le chemin qui depuis le village d'Ainhoa, rejoignait le quartier d'Amezpetu sur l'actuelle départementale reliant Saint Pée à Souraïde, proche de la ferme Kamietakoborda.

C'est la plus vaste des redoutes qui subsistent avec une surface qui avoisine les 2700m2.

Comment s'y rendre

Ruines du Pont d'Amotz

Un beau circuit de randonnée permet de se lancer à la découverte des trois redoutes de la Convention. Le départ se fait depuis l'actuel Pont d'Amotz. L'ancien, malheureusement effondré, est un peu plus loin en aval de la Nivelle.

Ce circuit offre aussi un beau panorama sur la plaine de Sare et sur les Pyrénées.

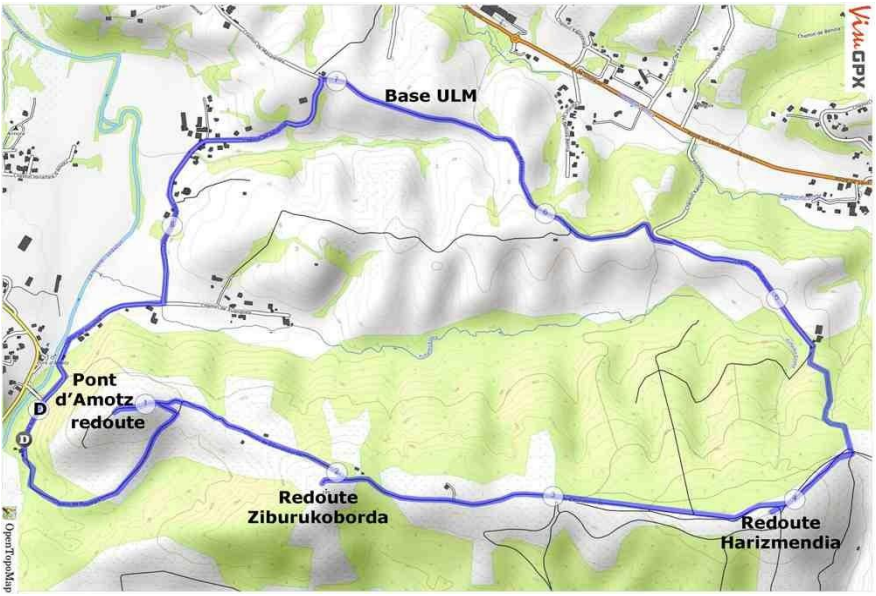

Circuit de 9,1 km, dénivelé 258m

La boucle peut se parcourir dans les deux sens. En partant par le sud, la redoute du Pont d'Amotz est la première accessible. Le chemin ne cesse de monter de redoute en redoute, celle d'Harrizmendia est le point culminant du parcours.

De là, la piste descend. A son point bas, prendre à gauche, un chemin longeant la forêt. Il aboutit à une ferme. Poursuivre sur la route goudronnée et au premier carrefour, prendre la piste à gauche jusqu'à la base ULM. Passé la base prendre la route goudronnée à gauche. Elle descend et rejoint le Pont d'Amotz.

Base ULM

PERSONNAGES D'EPOQUE, QUELQUES ACTEURS CLÉS

Le curé Marithourry et le comportement du clergé local

La convention secoue lourdement le monde religieux. Le 4 août 1789, la dîme a été supprimée et le 2 novembre, les biens du clergé sont nationalisés.

Dans le contexte de la Terreur, dont la mise en œuvre est très rigoureuse au Pays basque sous l'impulsion de Jean-Baptiste Cavaignac et Jacques Pinet, élus respectivement du Lot et de la Dordogne à la Convention Nationale, et envoyés en mission à l'Armée des Pyrénées

Occidentales, le clergé basque se distingue par une résistance passive à la répression anticléricale.

Le district d'Ustaritz constate le 14 octobre 1791, que sur 180 ecclésiastiques, seulement 26 ont prêté serment à la République. Le 27 mai 1792, considérant que les autres sont réfractaires, il les condamne à la déportation s'ils ne rentrent pas dans le rang. La moitié du clergé quitte le pays.

Le curé de Saint Pée, lui, a choisi de prêter serment et reste fidèle à sa paroisse tout comme d'autres prêtres.

Les délibérations municipales de Saint-Pée-sur-Nivelle révèlent en effet une présence discrète et constante du curé Marithourry dans la vie communale pendant la Révolution, comportement typique d'un prêtre naviguant prudemment entre résistance religieuse et obéissance formelle aux autorités locales.

Il semble avoir la confiance constante de tous. Cette confiance le porte à être élu président du bureau chargé de constituer le premier conseil de la commune de Saint Pée en 1790, mais il se consacre essentiellement à sa fonction d'ecclésiastique. Il signe tous les actes de

baptême jusqu'au 30 octobre 1793. Suit une courte période où la commune officialise la tenue d'un registre des naissances qu'il signe alors conjointement avec le maire du moment : Laurent Behola, lui-même prêtre. A partir du 3 décembre 1793, seul le maire signera les actes.

Comme tout ecclésiastique, ses biens sont saisis. Il est emprisonné le 13 juin 1795 pour ses liens avec des prêtres émigrés. Il est libéré le 31 août 1795, puis élu juge de paix à une imposante majorité, le 7 décembre suivant.

La Terreur passée, il renouvelle sa soumission le 15 frimaire an IV. Il sera à nouveau président d'un bureau de vote le 1° germinal an IV.

Il est encore curé en 1802, décédera le 10 mars 1804 et sera remplacé en 1806 par Jean Joseph Inda.

Un portrait de Marithourry nous est donné par un certificat de résidence du 12 thermidor de l'an IV : « Taille 5 pieds 5 pouces, âge 54 ans, cheveux châtains, sourcils châtains, bouche moyenne, nez ordinaire, menton rond, visage allongé, yeux châtains ».

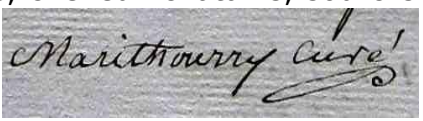

Autres ecclésiastiques de la paroisse.

Laurent Behola, prêtre, élu conseiller général de la commune, député et secrétaire du canton en 1790, maire en 1791 et 1792, officier municipal au début de la Terreur, puis président de

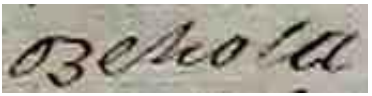

l'administration municipale jusqu'à son décès le 4 nivôse an VII.

Pierre-Martin Duronea, élu maire en 1790 puis notable en 1792. Il devient curé de Sare le 16 brumaire an IV, puis président de l'administration municipale.

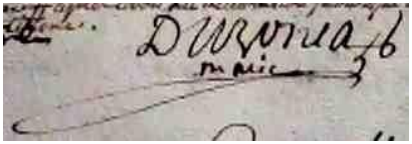

Le Seigneur de Saint-Pée-sur-Nivelle et marquis d'Amou

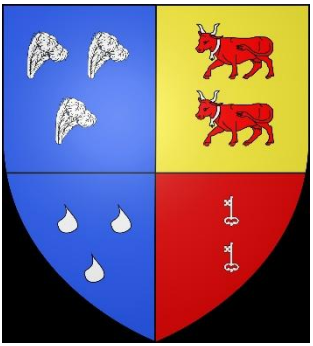

La lignée de Caupenne (Calva Penna) est une des plus anciennes familles de noblesse chevaleresque de Chalosse, dont les premières mentions remontent au XIe siècle.

Anne-Henri-Louis de Caupenne, Marquis de Saint-Pée et d'Amou, Baron d'Arsague et de Bonnut, Lieutenant du roi à Bayonne, et commandant du roi dans le pays de Labourd et autres pays adjacents, est élu député de la noblesse en 1789 par le baillage du Labourd (Ustaritz). Il participe aux débats des états Généraux de 1789.

Seigneur de trois châteaux de la Chalosse dans les Landes : Caupenne, Gaujacq et Amou.

Militaire, il s'illustre à la guerre de sept ans et obtient le grade de Maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis.

En 1786, chargé de service de la place de Bayonne, il fait dresser un état des exemptés du service de la garde bourgeoise de Bayonne : 1219 exemptés pour un effectif au service de 826.

À la veille de la Révolution, il est occupé à mettre de l'ordre dans le livre terrier des paroisses de Bonnut et Arsague dont il est le seigneur.

À Saint Pée, outre le château et la ferme qui l'entoure, Caupenne est propriétaire pour moitié des quatre moulins gérés avec le Biltzar. Jean-Baptiste Lousteau en est le fermier. Celui-ci prend une part active dans la vie municipale. Il est élu procureur le 18 avril 1790, puis député au District, le 27 juillet 1790, il démissionne de son poste de procureur le 18 mai 1791.

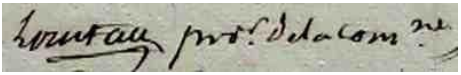

Au Pays Basque, la noblesse ne répond que très peu au besoin d'émigrer, même après la fuite du Roi et son arrestation à Varennes. Quelques-uns d'entre eux entreront pourtant dans les armées contrerévolutionnaires où ils ne seront pas toujours très bien accueillis.

Cette émigration est un enjeu important avec la guerre d'Espagne et le Labourd devient une zone sensible. Les Comités de surveillance, créés le 25 novembre 1791, vont utiliser tous les moyens pour que District et commune accusent les traîtres et s'accaparent leurs biens.

Au printemps 1793, le Pays basque est connu pour sa tendance modérée, voire hostile à la Révolution. Les représentants du peuple Cavaignac, Pinet et Monestier, arrivent à Bayonne et cherchent des éléments permettant d'accuser le marquis. Faute de preuve, ils utilisent sa haute expérience militaire et sa parfaite connaissance du pays pour surveiller la frontière. Mission accomplie, le marquis est renvoyé en prison.

Grâce à des gens influents et surtout à une offre de 100 000 francs à chacun des trois représentants du peuple, de Caupenne échappe à la guillotine. Il est incarcéré au fort de Lourdes le 27 juillet 1794, jour où Robespierre est arrêté. Ce n'est que le 13 décembre 1794, que le représentant du peuple, Monestier de la Lozère, signe sa libération.

Il rejoint sa femme, Sophie de Poudenx, incarcérée à Saint-Sever. Elle avait été libérée le 10 septembre 1794. Il meurt le 14 février 1798.

Les Représentants du peuple près l'armée des Pyrénées occidentales et des départements environnants

Jean-Baptiste Cavaignac est né à Gourdon le 23 février 1762.

Avocat au Parlement de Toulouse, membre du directoire du département du Lot, il est élu en 1792 par ce même département à la Convention où il se place sur les bancs des Montagnards.

Il vote la mort du Roi en janvier 1793 et devient membre du Comité de Sûreté Générale le 9 avril suivant. Siégeant peu à la Convention, il est surtout un homme de mission. C'est à ce titre qu'assisté de Pinet et de Monestier, il est envoyé le 17 novembre 1793 en mission à l'Armée des Pyrénées Occidentales, où il montre beaucoup d'énergie, prenant part aux opérations militaires, notamment à la prise de Fontarabie et à celle de Saint-Sébastien.

A Bayonne, toujours flanqué de ses deux assistants, il instaure une véritable autorité politique et militaire au service de la Terreur. Il fait interdire l'usage du basque dans les actes publics et les écoles, ordonne des déportations massives dans le Labourd, fait fermer les églises, arrêter et emprisonner massivement des prêtres et des religieuses.

Sur un plan militaire, Cavaignac et ses collègues contrôlent étroitement officiers et troupes auxquels ils imposent une discipline de fer. Ils créent à Bayonne une commission pour faire juger rapidement civils et militaires

qui refusent de se soumettre, en prononçant le plus souvent à leur encontre des sentences de mort. Ils utilisent également l'armée comme instrument de police politique dans les communes basques.

Il se méfie des Basques, « *dont le fanatisme les dispose en faveur des espagnols* ». Il les accuse de faire obstacle à toute tentative d'arrangement local lors de l'occupation du Guipuscoa par les troupes françaises, et considère que l'unité révolutionnaire est incompatible avec toute forme d'autonomie ou de particularisme.

Dénoncé par la société populaire de Bayonne avec son collègue Pinet pour despotisme, et compromis dans une affaire de viol, il parvient néanmoins à se disculper et est envoyé en 1795 à l'armée du Rhin et de la Moselle.

Il entre au Conseil des Cinq-Cents le 25 octobre 1795 pour y rester jusqu'en 1797. Titulaire par la suite de charges diverses, nommé préfet de la Somme sous les Cent-Jours, il doit quitter le pays sous la deuxième Restauration après le décret de loi du 12 janvier 1816 dite « loi des régicides » qui ordonne le bannissement à vie de France des députés ayant voté la mort du roi Louis XVI en 1793 et ayant soutenu Napoléon pendant les Cent-Jours. Il se réfugie en Belgique où il meurt en mars 1829.

Les combattants locaux

Jean-Isidore HARISPE. Né à Saint-Étienne de Baïgorry le 7 décembre 1768, il entre au service comme volontaire en 1792.

Il est nommé le 8 mars 1793, au lendemain de la déclaration de guerre, capitaine d'une compagnie de chasseurs basques, dont le concours sera

déterminant en raison de leur connaissance du terrain et de leur faculté à se déplacer rapidement.

En juin 1793, lors de la bataille de Baïgorry où les Français repoussent à la baïonnette un corps de 1.800 espagnols, il s'empare d'un convoi ennemi. Il est blessé le 15 décembre 1793 lors de l'attaque d'un camp en Navarre.

Le 3 juin 1794, il participe activement à la prise des redoutes du col de Berdaritz tenues par 300 espagnols qui gardent les Aldudes. Il succède au général Lavictoire mort au combat, reçoit le commandement de la troupe et le grade de colonel.

Il sert par la suite dans différentes campagnes napoléoniennes, notamment durant la guerre d'Espagne, où son comportement héroïque lui vaut la croix de grand-officier de la Légion d'Honneur. Sa brillante carrière militaire se poursuit, avec le commandement de diverses divisions. Il reçoit le bâton de maréchal de France le 11 décembre 1851 en récompense de ses nombreux services.

Il meurt le 26 mai 1855 à Lacarre. Contrairement à certains généraux compromis dans les luttes de faction, il reste surtout un homme de terrain considéré comme tel et échappe ainsi aux épurations de la Terreur.

Natif du pays, il brille par sa connaissance du terrain et par sa proximité avec les hommes qu'il dirige. Il bénéficie d'un statut très particulier de médiateur entre l'armée révolutionnaire et une population dont il partage les codes et le langage. Toute sa vie, il conjugue harmonieusement son enracinement basque et sa fidélité à la Révolution.

LA TOUR D'AUVERGNE, de son nom complet Théophile Malo de la Tour d'Auvergne-Corret, est né à Carhaix, en Bretagne, en 1743.

Capitaine dans l'armée royale en 1784, il sert dans les armées de la Révolution après avoir refusé d'émigrer, « *ne connaissant d'autre devoir que celui de combattre l'ennemi de son pays et de le vaincre* ».

Il commande en 1793-1794 la division d'avant-garde de l'armée des Pyrénées Occidentales formée de 8.000 grenadiers, dont les actes de bravoure sont si remarquables qu'elles lui valent le surnom de « colonne infernale ». A la tête de cette troupe, tout en restant simple capitaine (il refuse à plusieurs reprises tout grade supérieur qui l'aurait éloigné de la ligne de front), plébiscité par ses hommes, il multiplie les interventions à la frontière, notamment sur la Bidassoa, à Irun et à Saint Sébastien. Modèle de courage, toujours à la tête de ses troupes, vénéré par ses grenadiers, redoutable face à l'ennemi, il se distingue par l'humanité des traitements qu'il réserve aux vaincus et par l'éthique de la guerre qui est sienne. Il conjugue vertu civique révolutionnaire et morale de gentilhomme, ce qui lui vaudra l'appellation de « Bayard breton ».

Retiré en Bretagne après le traité de Bâle en 1795, malade et usé, il reprend cependant du service en 1797 comme simple volontaire. Deux mois après avoir reçu de Bonaparte le titre de « Premier grenadier de la République » et un sabre d'honneur en récompense des services rendus, il meurt en 1800 à Oberhausen, près de Strasbourg, touché à mort par un uhlan autrichien. Il reste l'exemple absolu du militaire intrépide et du soldat

d’une rigueur morale exceptionnelle, protecteur des civils et étranger à toute ambition personnelle.

Sources documentaires

Commandant CLERC – Les Campagnes du maréchal Soult dans les

Pyrénées occidentales

Général Jean ANSOBORLO -Les soldats de l’an II en Pays Basque

Général GAUDEUL – Les redoutes du Ier Empire du Pays Basque

Édouard DUCERE – L’Armée des Pyrénées occidentales

Guy LALANNE – Sur la trace des soldats de l’an II et l’armée des Pyrénées, entre Nivelle et Bidassoa (Ekaina)

HUGO – France Militaire. Histoire des Armées Françaises de Terre et de Mer de 1792 à 1838.

Lecture des BURUXKAK sur notre site internet :
https://cultureetpatrimoinesenpere.fr

Buruxkak
N° 3
D'hier à aujourd'hui
Saint-Pée-sur-Nivelle
Un regard sur son évolution

Buruxkak
N° 4
L'église
de
Saint-Pée-sur
Nivelle

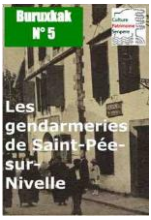
Buruxkak
N° 5
Les
gendarmeries
de Saint-Pée-
sur-
Nivelle

Buruxkak
N° 6
Senpere visité
par les peintres
Senpere irudikan

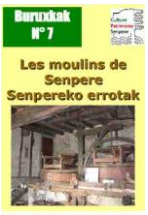
Buruxkak
N° 7
Les moulins de
Senpere
Senpereko errotak

Buruxkak
N° 8
L'Impératrice Eugénie et
le Pays Basque :
un amour de jeunesse

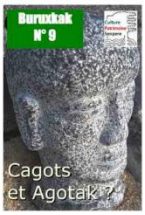
Buruxkak
N° 9
Cagots
et Agotak ?

Buruxkak
N° 10
Senpere
In memoriam
1914/1918

Buruxkak
N° 11
Les ponts
à Saint-Pée
Zubiak
Senperen

Buruxkak
N° 12
Senpere
Zubiak mintzo
Paroles de
pont

Buruxkak
N° 13
Senpere
Etxez Etxe
de maison en maison

Buruxkak
N° 14
Recettes
d'Euskal
Herria

Buruxkak
N° 15
La chapelle
Sainte Madeleine
d'Otsanz
Légendes, traditions, déshérence et résurrection

Buruxkak
N° 16
1790
SENPEREN

Buruxkak
N° 17
D'hier à
aujourd'hui
Saint-Pée-sur-Nivelle
(suite n°1)

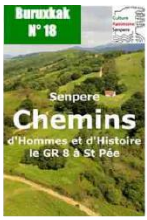
Buruxkak
N° 18
Senpere
Chemins
d'Hommes et d'Histoire
le GR 8 à St Pée

Buruxkak
N° 19
Chemins et sentiers
de
St Pee sur Nivelle
Bidezkaz
Senperen

Buruxkak
N° 20
17
fantastiques
du Pays de Nivelle
En collaboration
avec le Lycée Agricole
Saint-Christophe

Buruxkak
N° 21
Le cérémonial de la
Fête-Dieu
à Saint-Pée
Besta Berri

Buruxkak
N° 22
Nos rapaces au
Pays Basque
Euskalherriko harraparlak

Buruxkak
N° 23
1953 - 2023
POMPIERS
de St Pée sur Nivelle

Buruxkak
N° 24
Senperen
Jauregui
Seigneurs et
seigneurie
de Saint Pée

Buruxkak
N° 25
Senpere
Etape vers
Compostelle

Buruxkak
N° 26
LES ECOLES
de
Saint-Pée
au 19ème siècle

Buruxkak
N° 27
Saint-Pée
Personnages
et
combats de 1813